

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs

## **CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 10.06.2020**

### **Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 05/2020 relatif à une demande de crédit de 99'000.00 CHF TTC destiné à l'équipement de 11 classes avec des systèmes interactifs, à la formation des utilisateurs/trices sur l'utilisation des systèmes interactifs et la mise à en place d'un contrat de maintenance des systèmes**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie par vidéoconférence le 19 mai 2020 en présence de M.Cédric Marzer, M.Thomas Kriha et de M.Laurent Mathez pour étudier le préavis cité en titre.

Nous tenons à remercier M.Adam Scott membre du CODIR pour la qualité et le détail des différents postes de ce préavis.

Notre commission a attentivement étudié son contenu. Le CODIR ayant déjà acheté des équipements similaires pour l'équipement des salles de classes 7 & 8P à Genolier, préavis n°2/2019 concernant la demande de crédit de 168'500 CHF destiné à l'équipement de 15 classes avec système interactif.

L'offre présentée correspond à celle proposée en sur le préavis n°2/2019 avec des prix un peu plus bas, cependant le démontage des tableaux noirs actuels et le câblage d'une prise électrique type 230 Volt 10A ne sont pas compris dans l'offre. Les communes propriétaires des collèges concernés devront s'en charger.

Le CODIR a prévu d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans, qui correspond à un maximum pour de l'investissement de mobilier mais aussi à la durée de garantie consenties avec le fournisseur. Au-delà un budget devra être accordé pour le renouvellement des 11 écrans tactiles et apple TV. Le reste des infrastructures devant avoir une durée de vie plus longue.

Notre commission s'est interrogée sur la pertinence d'engager cette somme maintenant. Suite au dépôt d'une initiative parlementaire fin 2018 pour que ces systèmes interactifs soient considérés comme un outil pédagogique et donc financé par l'état.

Très récemment, un règlement fait son apparition datant du 29 avril 2020 :

#### **Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaire RS 400.01.3**

##### **Article 1 Champ d'application**

*Le présent règlement s'applique à toutes les constructions et installations scolaires de l'enseignement obligatoire, aux agrandissements, aux transformations de locaux non scolaires en salle d'enseignement, ainsi qu'à l'acquisition initiale de mobilier et matériel d'enseignement de l'enseignement obligatoire.*

## Article 6 Affichage numérique

1. *Le département fixe les standards d'affichage numérique minimaux en lien avec les objectifs pédagogiques.*
2. *L'affichage numérique est à la charge de communes pour un forfait de 2'500 CHF au maximum.*

Au vu de ce qui précède notre commission recommande l'achat de ces systèmes interactif tout en engageant les démarches nécessaires auprès des services de l'état afin ils prennent en charge la différence des montants supérieurs jusqu'à à 2'500 CHF par classe soit 27'500 CHF maximum soient respectés.

Les autres équipements tel que Apple TV, extension de garantie seront certainement compté séparément mais il est nécessaire d'en faire tout de même la demande.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis n°5/2020 relatif à une demande de crédit de 99'000.00 CHF TTC destiné à l'équipement de 11 classes avec des systèmes interactifs, à la formation des utilisateurs/trices sur l'utilisation des systèmes interactifs et la mise à en place d'un contrat de maintenance des systèmes

Saint-Cergue, le 2 juin 2020

La commission de gestion et finances (membres présents)

Cédric Marzer

Thomas Kriha

Laurent Mathez

